

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2096

16 juillet 2016

SOMMAIRE

Aerlux	100565	Models Unlimited	100563
APN SICAV-FIS	100565	MPT RHM Bad Sulze S.à r.l.	100562
Art thermic S.à r.l.	100565	MPT RHM Christiaan S.à r.l.	100562
Autoglas Luxembourg, Import-Export S.à.r.l.	100565	MyBucks S.A.	100562
Ba'dol S.A.	100607	PHI Concept S.à r.l.	100564
Bahlens Luxembourg SCS	100566	Play & Win Sàrl	100569
Bahlens Luxembourg SCS	100566	PM VII S.à.r.l.	100569
Beaufort Lotissement S.A.	100608	PV Holdings I S.à r.l.	100607
CDB Limpertsberg 1 s.à r.l.	100566	SM Lux TopCo	100573
Charme Investments S.C.A.	100566	Steppchen S.A.	100563
Conexus Invest	100566	Tartaros Investment Partners S. à r. l.	100562
CS Design	100566	TDK Europe S.A.	100564
Digital S.A.	100567	The Munima Group S.à r.l.	100564
Effil II S.A.	100567	Thermo Fisher Scientific Chromatography Holdings S.à r.l.	100563
Enerfin S.A.	100567	Thermo Fisher Scientific Life Investments IV S.à r.l.	100563
Epée Blue S.A.	100567	Thermo Fisher Scientific Spectra-Physics Hol- dings Luxembourg II S.à r.l.	100564
Fanny Boutique S.à r.l.	100567	Thermo Fisher Scientific Spectra-Physics Hol- dings Luxembourg I S.à r.l.	100563
Fiduciaire Nationale	100568	Titien Holding S.A.	100564
Fipro Beteiligung S.A.	100568	Walpierre S.A. SPF	100563
Fisher Holdings Luxembourg Sàrl	100568	Wildhog Industries S.à r.l.	100564
Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l.	100568	Wishbone S.à r.l.	100565
Fisher Scientific Luxembourg, Sàrl	100568	Zakhem International S.A.	100565
Gets Prince S.A.	100568		
Janus Financing S.à r.l.	100592		

MPT RHM Bad Sulze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 191.153.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016106149/16.

(160078109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

MPT RHM Christiaan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 180.247.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de remplacer Monsieur Abdelhakim Chagaâr en tant que gérant de catégorie B de la Société par Madame Laetitia Brion, née le 10 août 1984 à Woippy, France, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016106155/16.

(160077580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

MyBucks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 199.543.

—
Les comptes consolidés au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016106105/12.

(160078420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Tartaros Investment Partners S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.416.

—
Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105432/10.

(160077197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Walpierre S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 187.609.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016105480/9.

(160076206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Models Unlimited, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 55.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106133/9.

(160077357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Steppchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 184.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106361/9.

(160078369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Thermo Fisher Scientific Chromatography Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 158.486.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106379/9.

(160078383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Thermo Fisher Scientific Life Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 106.214,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.202.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106381/9.

(160078238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Thermo Fisher Scientific Spectra-Physics Holdings Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.418.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106382/9.

(160077553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Thermo Fisher Scientific Spectra-Physics Holdings Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.423.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106383/9.

(160077552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

TDK Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 67.690.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106396/9.

(160078087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

The Munima Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 9, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 178.423.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106404/9.

(160078173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Titien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 61.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106412/9.

(160078342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

PHI Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3918 Mondercange, 1, rue d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 41.936.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106451/9.

(160078029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Wildhog Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 126.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106473/9.

(160078070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Wishbone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 92.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106477/9.

(160078157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Zakhem International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 13.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106483/9.

(160077946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2016.

Aerlux, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.091.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106542/9.

(160078935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

APN SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 185.710.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106558/9.

(160078641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Art thermic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4664 Niederkorn, 7, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 161.273.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106566/9.

(160078624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Autoglas Luxembourg, Import-Export S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 43, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.730.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106570/9.

(160079133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Bahlsen Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 164.380.

Die Bilanz per 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106577/9.

(160078547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Bahlsen Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 164.380.

Die Bilanz per 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106578/9.

(160079266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

CDB Limpertsberg 1 s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 15, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.881.

Les Comptes Annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106643/9.

(160078714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Charme Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106648/9.

(160078582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Conexus Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 164.464.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106672/9.

(160078597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

CS Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9046 Ettelbruck, 7, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 175.705.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106681/9.

(160079096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 87.113.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106707/9.

(160079059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Effil II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 169.595.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106740/9.

(160079127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Enerfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 45.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106743/9.

(160078877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Epée Blue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 168.278.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106745/9.

(160078766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Fanny Boutique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 67, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.022.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106759/9.

(160078625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Fiduciaire Nationale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 15.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106763/9.

(160078734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Fiduciaire Nationale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 15.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106764/9.

(160078735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 61.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106772/9.

(160079063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Fisher Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.421.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106773/9.

(160079419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.341.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106774/9.

(160079417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Fisher Scientific Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 84.008.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106775/9.

(160079418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Gets Prince S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 100.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016106793/9.

(160079186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

Play & Win Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 4, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 167.252.

En date du 16 mai 2016, la société accepte les cessions de parts sociales suivantes:

1. SANS DETOUR, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14-16, rue Victor Hugo à F-01100 à Oyonnax (France)

cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, 62 (SOIXANTE DEUX) parts sociales qu'elle détient dans la société à responsabilité limitée PLAY & WIN SARL, société de droit luxembourgeois, constituée en date du 22 février 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167252, à

Monsieur Benoit VOGT, demeurant à L-3487 Dudelange, 4, rue Henri Dunant, né le 9 mai 1980 à Seine-Saint-Denis (France)

2. Monsieur Benoit VOGT, demeurant à L-3487 Dudelange, 4, rue Henri Dunant, né le 9 mai 1980 à Seine-Saint-Denis (France)

cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, 124 (CENT-VINGT-QUATRE) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée PLAY & WIN SARL, société de droit luxembourgeois constituée en date du 22 février 2012 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B167252, à

MYTHIC GAMES S.à r.l., société de droit luxembourgeois, constituée en date du 1^{er} octobre 2015, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B200926, ayant son siège social à 4, rue Henri Dunant L-3487 Dudelange

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112979/24.

(160085298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

PM VII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.209.190,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 194.472.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth day of the month of May.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of PM VII S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, incorporated by deed of Me Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 January 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 774, page 37,125, on 20 March 2015, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 194.472, last amended by a deed of the undersigned notary, dated 20 October 2015, published in the Mémorial number 16, page 733, on 5 January 2016.

The meeting was presided by Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the numbers of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company from its current amount of three million and nine thousand one hundred ninety British Pounds (GBP 3,009,190.-) to four million two hundred nine thousand one hundred and ninety British Pounds (GBP 4,209,190.-) by the issue of (i) two million (2,000,000) class A shares, (ii) two million (2,000,000) class B shares, (iii) two million (2,000,000) class C shares, (iv) two million (2,000,000) class D shares, (v) two million (2,000,000) class E shares and (vi) two million (2,000,000) class F shares of a nominal value of ten pence (GBP 0.10) each (together the "New Shares") for a total subscription price of twelve million British Pounds (GBP 12,000,000) (the "Subscription

Price”); subscription to the New Shares by the shareholders; payment of the Subscription Price by the shareholders by way of a contribution in cash of twelve million British Pounds (GBP 12,000,000), allocation of the amount corresponding to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital and an amount of ten million eight hundred thousand British Pounds (GBP 10,800,000) to the freely distributable share premium account of the Company.

2. Amendment and restatement of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company as set forth below:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at four million two hundred nine thousand one hundred and ninety British Pounds (GBP 4,209,190.-) divided into:

- ninety-one thousand nine hundred (91,900) ordinary shares ordinary shares;
- seven million hundred thousand (7,000,000) class A shares,
- seven million hundred thousand (7,000,000) class B shares,
- seven million hundred thousand (7,000,000) class C shares,
- seven million hundred thousand (7,000,000) class D shares,
- seven million hundred thousand (7,000,000) class E shares,
- seven million hundred thousand (7,000,000) class F shares,

each being a “share” and all being the “shares”, each with a nominal value of ten pence (GBP 0.10) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.”

After consideration the Meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of three million and nine thousand one hundred ninety British Pounds (GBP 3,009,190.-) to four million two hundred nine thousand one hundred and ninety British Pounds (GBP 4,209,190.-) by the issue of (i) two million (2,000,000) class A shares, (ii) two million (2,000,000) class B shares, (iii) two million (2,000,000) class C shares, (iv) two million (2,000,000) class D shares, (v) two million (2,000,000) class E shares and (vi) two million (2,000,000) class F shares of a nominal value of ten pence (GBP 0.10) each (together the “New Shares”) for a total subscription price of twelve million British Pounds (GBP 12,000,000) (the “Subscription Price”).

The shareholders thereupon subscribed for the New Shares so issued for the Subscription Price by way of contribution in cash of twelve million British Pounds (GBP 12,000,000.-) as follows:

Subscribers	Number of shares subscribed	Amount of the subscription in GBP
Providence Equity Partners VII-A L.P., prenamed	1,069,762 class A shares, 1,069,762 class B shares, 1,069,762 class C shares, 1,069,762 class D shares, 1,069,762 class E shares, and 1,069,762 class F shares	GBP 6,418,572.- of which GBP 641,857.20 shall be allocated to the share capital and GBP 5,776,714.80 shall be allocated to the share premium account of the Company
Providence VII Global Holdings L.P., prenamed	930,238 class A shares, 930,238 class B shares, 930,238 class C shares, 930,238 class D shares, 930,238 class E shares, and 930,238 class F shares	GBP 5,581,428.- of which GBP 558,142.80 shall be allocated to the share capital and GBP 5,023,285.20 shall be allocated to the share premium account of the Company
TOTAL	2,000,000 class A shares, 2,000,000 class B shares, 2,000,000 class C shares, 2,000,000 class D shares, 2,000,000 class E shares, 2,000,000 class F shares	GBP 12,000,000 of which GBP 1,200,000 shall be allocated to the share capital and GBP 10,800,000 shall be allocated to the share premium account of the Company

Evidence of the contribution in cash was shown to the notary.

The Meeting resolved to allocate an amount corresponding to the nominal value of the New Shares so issued to the share capital and an amount of ten million eight hundred thousand British Pounds (GBP 10,800,000.-) to the freely distributable share premium account of the Company.

Second resolution

The Meeting resolved to amend and restate article 5.1 of the articles of association of the Company in order to provide for the above share capital increase, the rights and obligations thereof in the form set forth in item 2 of the agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately five thousand six hundred Euro (€ 5,600.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le douzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de PM VII S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 11, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, constituée par acte de Me Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 28 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 774, page 37125, le 20 mars 2015, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 194.472., modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 20 octobre 2015, publié dans le Mémorial numéro 16, page 733, le 5 janvier 2016.

L'assemblée a été présidée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le président a nommé en tant que secrétaire et scrutateur Me Elsa Idir, maître en droit, de résidence professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président le secrétaire et le scrutateur ainsi que le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement. Les procurations des associés représentés signées "ne varietur" resteront également annexes au présent acte.

II. Il appert de la liste de présence que la totalité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les associés déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, de sorte que la présente assemblée (l'«Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de trois millions neuf mille cent quatre-vingt-dix livres sterling (3.009.190,- GBP) à quatre millions deux cent neuf mille cent quatre-vingt-dix livres sterling (4.209.190,- GBP) par l'émission de (i) deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe A, (ii) deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe B, (iii) deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe C, (iv) deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe D, (v) deux millions de parts sociales (2.000.000) de classe E et (iv) deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe F d'une valeur nominale de dix pence (0,10 GBP) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de douze millions de livres sterling (12.000.000 GBP) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les associés; paiement du Prix de Souscription par les associés par le biais d'un apport en numéraire de douze millions de livres sterling (12.000.000 GBP), attribution du montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales au capital social et d'un montant de dix millions huit cent mille livres sterling (10.800.000 GBP) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

2. Modification et refonte de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social de la Société comme ci-dessous:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à quatre millions deux cent neuf mille cent quatre-vingt-dix livres sterling (4.209.190,- GBP) divisé en:

- Quatre-vingt-onze mille neuf cents (91.900) parts sociales ordinaires;
- sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe A,
- sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe B,
- sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe C,
- sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe D,
- sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe E,
- sept millions (7.000.000) de parts sociales de classe F,

chacune étant une «part sociale» et toutes étant les «parts sociales», chacune ayant une valeur nominale de dix pence (0,10 GBP) et les droits et obligations énoncés dans les présents statuts.»

Après considération de ce qui précède, l'Assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de trois millions neuf mille cent quatre-vingt-dix livres sterling (3.009.190,- GBP) à quatre millions deux cent neuf mille cent quatre-vingt-dix livres sterling (4.209.190,- GBP) par l'émission de (i) deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe A, (ii) deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe B, (iii) deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe C, (iv) deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe D, (v) deux millions de parts sociales (2.000.000) de classe E et (iv) deux millions (2.000.000) de parts sociales de classe F d'une valeur nominale de dix pence (0,10 GBP) chacune (ensemble les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de douze millions de livres sterling (12.000.000,- GBP) (le «Prix de Souscription»).

Les associés ont dès lors souscrit aux Nouvelles Parts Sociales ainsi émises par voie de contributions en numéraire de douze millions de livre sterling (12.000.000,- GBP) comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites	Montant de la souscription en GBP
Providence Equity Partners VII-A L.P., prénommée . . .	11.069.762 parts sociales de classe A, 1.069.762 parts sociales de classe B, 1.069.762 parts sociales de classe C, 1.069.762 parts sociales de classe D, 1.069.762 parts sociales de classe E, 1.069.762 parts sociales de classe F	G6.418.572,- GBP dont 641.857,20 GBP seront affectés au capital social et 5.776.714,80 GBP seront affectés au compte de prime d'émission de la Société
Providence VII Global Holdings L.P., prénommée	930.238 parts sociales de classe A, 930.238 parts sociales de classe B, 930.238 parts sociales de classe C, 930.238 parts sociales de classe D, 930.238 parts sociales de classe E, 930.238 parts sociales de classe F	5.581.428,- GBP dont 558.142,80 GBP seront affectés au capital social et 5.023.285,20 GBP seront affectés au compte de prime d'émission de la Société
TOTAL	2.000.000 de parts sociales de classe A, 2.000.000 de parts sociales de classe B, 2.000.000 de parts sociales de classe C, 2.000.000 de parts sociales de classe D, 2.000.000 de parts sociales de classe E, et 2.000.000 de parts sociales de classe F	12.000.000,- GBP dont 1.200.000,- GBP seront affectés au capital social et 10.800.000,- GBP seront affectés au compte de prime d'émission de la Société

La preuve de l'apport en numéraire a été montrée au notaire.

L'Assemblée a décidé d'attribuer le montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social et un montant de dix millions huit cent mille livres sterling (10.800.000,- GBP) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée a décidé de modifier et de refondre l'article 5.1 des statuts de la Société afin de prévoir l'augmentation de capital ci-dessus, les droits et obligations de celle-ci comme énoncé au point 2 de l'ordre du jour.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte, sont estimés à approximativement cinq mille six cents euros (5.600,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, affirme que à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. À la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus au notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdits comparants ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski-Ayache, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 17 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15893. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 20 mai 2016.

Référence de publication: 2016112982/209.

(160085941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

SM Lux TopCo, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 205.289.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-sixth day of April,
before Maître Danielle KOLBACH, civil law notary residing in Redange/Attert, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her prevented colleague Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of SM Lux TopCo, a société anonyme (public company limited by shares) duly constituted and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 205.289 (the "Company").

There appeared

the shareholders of the Company, namely:

- Francisco Partners IV. L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 75030 ("FP IV"),

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

- Francisco Partners IV-A. L.P., an exempted limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands under number 75031 ("FP IV-A")

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney; and

- SintecMedia CaymanCo Limited, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand-Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the general registry of Cayman Islands under number 310623 ("CaymanCo" and together with FP-IV and FP-IV-A, the "Shareholders"),

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney,

the said powers of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders acting through their proxy holder requested the notary to enact that:

- the 3,500,000 shares representing the whole share capital of the Company were represented so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders have been duly informed; and

- the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Approval of the issuance of (i) options for shares and (ii) warrants by the Company and subsequent authorization to the board of directors of the Company to issue such options and warrants;

2. Approval of an authorized capital and of an authorized capital clause pursuant to which the board of directors of the Company shall be authorized, for a period of five years, to increase the share capital of the Company and to limit or to withdraw any of the preferential subscription rights of the shareholders of the Company in connection therewith, in the articles of association of the Company;

3. Change of the nominal value of the shares of the Company;

4. Creation of classes of shares;

5. Allocation of the existing shares to one of the new classes of shares;
6. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of new ordinary A shares of the Company;
7. Subscription and payment of the new ordinary A shares by way of contributions in cash by the shareholders of the Company;
8. Amendment and restatement of the articles of association of the Company, notably to reflect the foregoing resolutions;
9. Appointment of two new directors of the Company and reorganization of the board of directors of the Company; and
10. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Shareholders through their proxy holder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It was resolved to authorize the Company (i) to issue options for shares of the Company and warrants (the “Options and Warrants”), including issuing options and warrants to Salgal Management Ltd. in accordance with the obligations of the Company assumed under that certain share purchase agreement dated March 28, 2016 entered into by and between TopCo S.à r.l., M.M.S.G Management Ltd., a limited liability Israeli Company, SintecMedia Ltd., a limited liability Israeli Company, (“the Granting of the Commitment”), and (ii) to grant the board of directors of the Company (the “Board”) with the broadest powers (a) to issue the Options and Warrants, (b) to determine the terms and conditions of the Options and Warrants, including notably, the beneficiaires, their currency, the terms of conversion and conditions of subscription, and (c) to take whatever steps may be required for their issuance, including the adoption of, among other things, the SintecMedia Ltd. 2003 Israeli Share Option Plan, 2004 US Share Option Plan and 2011 Employee Share Option Plan.

Second resolution

It was further resolved to approve the insertion of an authorized capital clause pursuant to which the Board shall be authorized, for a period of 5 (five) years from the publication of this notarial deed introducing the said authorized share capital, to increase the share capital of the Company by a maximum amount of USD 524,080.80 (five hundred twenty-four thousand eighty US Dollars and eighty cents) (the “Authorized Capital”) in the articles of association of the Company.

It was noted that pursuant to the provisions of article 32-3 and 32-4 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

- the board of directors of the Company, when convening this extraordinary general meeting, proposed that, in the framework of the Authorized Capital, the Board be further authorized to limit or to withdraw any of the legal preferential subscription rights of the Shareholders in connection therewith (the “Authorization”); and
- the reasons and justifications to limit or to withdraw the preferential subscription rights of the Shareholders (the “Justification”) have been provided for in the Board report, with it detailing the corresponding proposed amendments to the articles of association of the Company.

It was unanimously resolved to:

- (i) declare having reviewed carefully the provisions of the Board’s Report in connection with the above;
- (ii) declare that the information and the Justification provided for in the Board’s Report are sufficient, clear and unequivocal so that all Shareholders may approve the Authorized Capital and the Authorization with full knowledge thereof;
- (iii) approve the content of the Board’s Report in connection with the Justification, the Authorized Capital and the Authorization; and
- (iv) approve the Authorized Capital and the Authorization.

Third resolution

It was resolved to change the nominal value of the shares of the Company from USD 0.01 (one cent) to USD 0.10 (ten cents) so that the share capital of the Company be now represented by 350,000 (three hundred fifty thousand) shares with a nominal value of USD 0,10 (ten cents) each.

Fourth resolution

It was resolved that the Company’s share capital may be composed of three classes of shares namely ordinary A shares, ordinary B shares and ordinary C shares, that will have, when issued and outstanding, the following voting rights and financial rights:

- where ordinary A shares are issued and outstanding, each ordinary A share is entitled to (i) a voting right and (ii) a right to a dividend (upon distribution of profits by the Company) equal to 0,0001% of the nominal value of an ordinary A share (the “Ordinary A Preference”), which is a one-time only right to a dividend, to the exclusion of any further right to dividend, and which in no event shall exceed the Ordinary A Preference.
- where ordinary B shares are issued and outstanding, each ordinary B share is entitled to (i) a voting right and (ii) a right to dividends as provided for in article 25 of the articles of association of the Company; and
- Where ordinary C shares are issued and outstanding, each ordinary C share is not entitled to a voting right but is entitled to a preferential cumulative right to a dividend (upon distribution of profits by the Company) equal to 0,0001% of the

nominal value of an ordinary C share (the “Ordinary C Preference”). The ordinary C shares will then be entitled to a right to dividends as provided for in article 25 of the articles of association of the Company, net of the Ordinary C Preference already paid during the same financial year.

Fifth resolution

It was further resolved that the existing 350,000 (three hundred fifty thousand) shares of the Company be allocated to the ordinary A class of shares.

Sixth resolution

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 376,314.90 (three hundred seventy-six thousand three hundred fourteen US Dollars and ninety cents) so as to raise it from its current amount of USD 35,000 (thirty-five thousand US Dollars) to an amount of USD 411,314.90 (four hundred eleven thousand three hundred fourteen US Dollars and ninety cents) by the issuance of 3,763,149 (three million seven hundred sixty-three thousand one hundred forty-nine) new ordinary A shares with a nominal value of USD 0.10 (ten cents) each (the “New Ordinary A Shares”).

Seventh resolution

It was resolved to accept that the New Ordinary A Shares be subscribed as follows:

- 2,224,755.70 (two million two hundred twenty-four thousand seven hundred fifty-five point seventy) New Ordinary A Shares be subscribed by FP-IV by way of a contribution in cash of an amount of USD 222,475.57 (two hundred twenty-two thousand four hundred seventy-five US Dollars and fifty-seven cents) (the “FP IV Contribution”);

- 1,115,114.80 (one million one hundred fifteen thousand one hundred fourteen point eighty) New Ordinary A Shares be subscribed by FP-IV-A by way of a contribution in cash of an amount of USD 111,511.48 (one hundred eleven thousand five hundred eleven US Dollars and forty-eight cents) (the “FP IV-A Contribution”); and

- 423,278.50 (four hundred twenty-three thousand two hundred seventy-eight point fifty) New Ordinary A Shares be subscribed by CaymanCo by way of a contribution in cash of an amount of USD 42,327.85 (forty-two thousand three hundred twenty-seven US Dollars and eighty-five cents) (the “CaymanCo Contribution”);

(the FP IV Contribution, the FP IV-A Contribution and the CaymanCo Contribution being together hereinafter referred to as the “Contributions”).

Subscription - Payment

1) FP IV, through its proxy holder declared to subscribe 2,224,755.70 (two million two hundred twenty-four thousand seven hundred fifty-five point seventy) New Ordinary A Shares by paying the nominal value of these New Ordinary A Shares for an aggregate amount of USD 222,475.57 (two hundred twenty-two thousand four hundred seventy-five US Dollars and fifty-seven cents), the whole being fully paid-up by way of the FP-IV Contribution;

2) FP IV-A, through its proxy holder declared to subscribe 1,115,114.80 (one million one hundred fifteen thousand one hundred fourteen point eighty) New Ordinary A Shares by paying the nominal value of these New Ordinary A Shares for an aggregate amount of USD 111,511.48 (one hundred eleven thousand five hundred eleven US Dollars and forty-eight cents), the whole being fully paid-up by way of the FP-IV-A Contribution; and

3) CaymanCo, through its proxy holder declared to subscribe to 423,278.50 (four hundred twenty-three thousand two hundred seventy-eight point fifty) New Ordinary A Shares by paying the nominal value of these New Ordinary A Shares for an aggregate amount of USD 42,327.85 (forty-two thousand three hundred twenty-seven US Dollars and eighty-five cents), the whole being fully paidup by way of the CaymanCo Contribution.

Evidence of the Contributions' existence

Proof of the Contributions' existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Eighth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend the articles of association of the Company and to restate them as follows:

Chapter I. Form - Corporate name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company exists under the name of SM Lux TopCo.

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven.

The Board of Directors is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office by means of a resolution in accordance with these Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquisition of, disposal of, grant or issuance of preferred equity certificates, convertible debt instruments, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions; grant to any company or entity that forms part of the same group of companies of the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan or advance, or grant in favour of any third parties any security or guarantee to secure the obligations of such company or entity, and borrow or raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at 411,314.90 Unites States Dollars (four hundred eleven thousand three hundred fourteen US Dollars and ninety cents) divided into 4,113,149 (four million one hundred thirteen thousand one hundred forty-nine) ordinary A shares with a nominal value of 0.10 Unites States Dollars (10 cents) each (the "Ordinary A Shares").

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve or any other reserves as may be decided by the shareholders.

Art. 6. Shares. The share capital may be composed of several classes of shares, namely classes A to C, (hereinafter collectively referred to as the "Shares" and individually as a "Share").

The Company may issue non-voting Shares in accordance with article 44 of the Law that cannot represent more than 50% of the share capital of the Company.

Where Ordinary A Shares are issued and outstanding, each Ordinary A Share is entitled to (i) a voting right and (ii) a right to a dividend (upon distribution of profits by the Company) equal to 0,0001% of the nominal value of an Ordinary A Share (the "Ordinary A Preference"), which is a one-time only right to a dividend, to the exclusion of any further right to dividend, and which in no event shall exceed the Ordinary A Preference.

Where ordinary B shares, each with a nominal value of 0.10 (ten cents) (the "Ordinary B Shares") are issued and outstanding, each Ordinary B Share is entitled to (i) a voting right and (ii) a right to dividends as provided for in Article 25.

Where ordinary C shares, each with a nominal value of 0.10 (ten cents) (the "Ordinary C Shares") are issued and outstanding, each Ordinary C Share is not entitled to a voting right but is entitled to a preferential cumulative right to a dividend (upon distribution of profits by the Company) equal to 0,0001% of the nominal value of an Ordinary C Share (the "Ordinary C Preference"). The Ordinary C Shares will then be entitled to a right to dividends as provided for in article 25, net of the Ordinary C Preference already paid during the same financial year.

All the Shares will be and remain in registered form.

A register of the registered Shares shall be maintained by the Company and shall specify the name and address of each shareholder, the number of Shares held by that shareholder, and the payments made on the Shares, as well as the details and dates of transfers.

The Shares are freely transferable, subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time amongst shareholders of the Company and to which the Company is a party.

The transfer of Shares shall be carried out by means of a declaration of transfer in the aforementioned register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives, and in accordance with the rules on the assignment of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned and the Company will recognize only one owner per Share. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all voting rights attached to the relevant Shares until that common representative has been appointed.

Art. 7. Payment of Shares. Payments on Shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Board of Directors shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on Shares will be charged equally on all outstanding Shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital and Authorised Capital. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time amongst shareholders of the Company and to which the Company is a party, the share capital may be increased or reduced from time to time by means of a resolution approved by the shareholders with the same majority as is required for an amendment of the Articles.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time amongst shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Company may redeem its own Shares in accordance with the Law.

The Company's authorised share capital is set at USD 524,080.80 (five hundred twenty-four thousand eighty US Dollars and eighty cents). Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Board of Directors is authorised for a period of five years as of the date of publication of this authorisation, to increase, from time to time and in one or several successive tranches, the share capital by way of issuance of any kind of Shares whether ordinary shares or preferred shares and to amend the Articles to reflect such increase in accordance with article 32 of the Law.

It is understood that, subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, such amount of authorised capital cannot be construed as a maximum of the share capital of the Company but rather as an amount made available to the Board of Directors and whereby it is authorised to increase the share capital of the Company at their own discretion notwithstanding the amount where the share capital of the Company is set at the time of the decision made by the Board of Directors.

Such authorisation may be renewed by means of a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The right granted to the Board of Directors in the preceding paragraphs, does not deprive the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of the shareholders, from the right to increase the share capital of the Company, except that such right is subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party. However, the authorised capital is not reduced by the amounts by which the sole shareholder, or as the case may be, the general meeting of the shareholders, has increased the share capital of the Company.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Board of Directors shall have the broadest powers to determine the conditions and modalities of issuance, subscription and payment of new Shares of the Company, and to determine whether the Shares to be issued will be ordinary shares, preference shares which could be issued in particular, with or without share premium, and paid up by contribution in kind or cash, or in any other way to be determined by the Board of Directors.

Subject to any provisions to the contrary of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Board of Directors is authorised to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the Shares to be issued.

Within the limits of the authorised capital and subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Board of Directors is authorised to determine the conditions of any capital increase and notably by way of the issuance of options and/or warrants.

Art. 9. Acquisition of Own Shares. The Company may acquire its own Shares.

The acquisition and holding of its own Shares will be in compliance with the Law.

Chapter III. Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors. The Company is managed by a board of directors consisting of at least three (3) and no more than six (6) directors (each a "Director" and together the "Board of Directors"). Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Board of Directors shall be constituted by two different types of directors, namely class A directors and class B directors. No director needs to be a shareholder of the Company.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Director(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate which

shall not exceed six years. The remuneration from time to time, if any, of the Directors (including limits thereon) shall be determined in accordance with the provisions to that effect provided for under any agreement that may be entered into from time to time between the shareholders and to which the Company is a party. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Directors will hold office until their successors are elected. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, they may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

If a corporate entity is appointed as Director, it must designate an individual as permanent representative to exercise its functions and to act in the name and on the behalf of the corporate entity.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, in the event of a vacancy on the Board of Directors, if applicable, the remaining Director(s) may meet and may elect another director to fill such vacancy on a provisional basis until the next meeting of shareholders.

The shareholders may appoint observers to be defined, which will be entitled to attend all meetings of the Board of Directors but which are not vested with any voting rights, in accordance with the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors. If the Board of Directors is composed of one sole Director, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Directors.

The Board of Directors will appoint and remove a chairman (the "Chairman") from among its members in accordance with the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party. The Chairman shall not have a casting vote. The Board of Directors may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholder(s).

The Board of Directors will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Director. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In her/his absence the Board of Directors may appoint another Director as chairman pro tempore in accordance with the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, or in the absence of such agreement, by vote of the majority present or represented at such meeting.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, except if shorter notice is required under the circumstances or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Directors at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every board meeting shall be held at the registered office of the Company or such other place indicated in the notice provided that it remains in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as her/his proxy.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, a quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, decisions of the Board of Directors are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of the Board of Directors either by the affirmative vote of a majority of the Directors present or represented at the relevant meeting, or by the unanimous affirmative vote of all Directors present or represented at the relevant meeting. Notwithstanding the foregoing sentence or any other provision to the contrary contained herein, the unanimous affirmative vote of all class A directors shall be required for any of the reserved matters specified in any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, subject to and in accordance with the terms set forth therein.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

Deliberations of the Board of Directors shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two Directors. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by one Director.

A written decision, signed by all of the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, one or more committees and subcommittees of the Board of Directors may be created, the power and capacity of each of them being determined by the Board of Directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Board of Directors is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the Board of Directors, subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party.

Art. 13. Delegation of Powers. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the Board of Directors may also, from time to time, delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, who need not be Directors or shareholders of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

Art. 14. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its sole Director, or in case of plurality of Directors, by the sole signature of any Director.

Art. 15. Conflict of Interests. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more of the Directors, managers, associates, members, officers or employees of the Company has a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, and subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not solely, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above and subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, in the event that any Director of the Company has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions concluded under normal conditions and falling within the scope of the day-to-day management of the Company which is not conflicting with the Company's interest therein, he shall make known to the Board of Directors (if any) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the sole shareholder or as the case may be, to the next general meeting of shareholders. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, when the Board of Directors is composed of a sole Director, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions concluded under normal circumstances, and in which the sole Director has a personal interest therein which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 16. Liability of the Directors. No Director assumes any personal liability for or in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles by reason of his position as a Director of the Company.

Art. 17. Audit. The supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor or, as the case may be, a supervisory board comprising of more than one statutory auditor, provided, that if one or more qualified auditors are appointed to audit the Company's annual accounts (the "Independent Auditor"), then no statutory auditor need be appointed.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the statutory auditor(s) or, as the case may be, the Independent Auditor: (a) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors comprising the supervisory board, if applicable, the remuneration of the statutory auditor(s) or Independent Auditor and the duration of their mandate which shall expire on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment. The auditors will hold office until their successors are elected and may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 15 June of each year, at 4 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. General Meetings of Shareholders. If the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, general meetings of shareholders may be convened by the Board of Directors, failing that by the statutory auditor or the supervisory board if any, or failing that by shareholders holding in the aggregate at least five percent (5%) of the Company's share capital. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, if the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders holding in the aggregate the five per cent (5%) threshold.

Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders. Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 21. Procedure, Vote, Minutes. The notice of general meeting shall be sent to the shareholders in accordance with the Law (and in any event at least ten (10) days in advance of the time set for the meeting) and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

Shareholders holding in the aggregate at least five percent (5%) of the Company's share capital may request in writing that additional items be included on the agenda of any general meeting. Such request shall be addressed to the registered office of the Company by registered letter at least five days before the date on which the general meeting shall be held.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, then the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may appoint, by any form of written communication (such as letter or fax or email) another person to act as such shareholder's proxy at any general meeting. Such other person need not be a shareholder of the Company.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

Any shareholder may cast his vote by correspondence. For such purpose, the shareholder may only use the voting forms provided by the Company.

Any executed and filled in voting forms shall be delivered to the Company at its registered office either by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, facsimile, email or by special courier.

Any voting form ("formulaire") shall be received by the Company no later than 6 p.m., Luxembourg time, on the day which immediately precedes the day on which the general meeting shall be held and on which banks are generally open for business in the Grand Duchy of Luxembourg. Any voting form ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded.

Any general meeting of shareholders shall be presided by a chairman appointed by the general meeting of shareholders.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles and subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, all resolutions passed by the shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of Shares present or represented at the meeting. For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the Shares issued and outstanding, subject to any additional requirements provided for in any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement, subject to any additional requirements provided for in any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast, subject to any additional requirements provided for in any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party.

Art. 22. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Chapter V. Financial year - Distribution of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 24. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the Board of Directors shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, for approval.

Art. 25. Allocation of Profits. Any credit balance in the profit and loss account after deduction of expenses, costs, amortisations, charges and provisions, as such account is approved by the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when and whilst the legal reserve amounts to at least one-tenth of the share capital, but must be resumed if at any time the legal reserve falls below that amount for any reason.

Subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, the remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving:

(i) to distribute it to the classes of shares entitled to dividend in accordance with these Articles and any relevant provisions of any agreement that may be entered into from time to time among the shareholders of the Company and to which the Company is a party, with respect notably to any preferential right and pro rata of allocation of profits per class;

(ii) to carry it forward; or

(iii) to transfer it to a distributable reserve.

Art. 26. Interim Dividends. Notwithstanding the above, the Board of Directors is authorised, in accordance with the Law and subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, to pay out interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Directors and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried-forward profits and distributable reserves, but decreased by carried-forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation of the company

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum and majority as is required for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution approved by the shareholder or shareholders with the same majority as is required for an amendment to the Articles and subject to the provisions of any agreement that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party. Such resolution of the shareholder(s) shall also determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

At the time of closing of the liquidation, the net proceeds of the Company will be allocated according to the provisions of any agreement with respect thereto that may be entered into from time to time among shareholders of the Company and to which the Company is a party, still in force upon liquidation of the Company or, absent such agreement being still in force at that time, to the sole shareholder, or, if there is more than one shareholder, to the shareholders proportionally to the Shares that they hold.

Chapter VII. Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

In the event of discrepancies between the English text and the French text of the Articles, the English version will prevail.

Ninth resolution

It was resolved to:

- terminate with effect as of April 27, 2016, the mandate of one of the director of the Company, namely Mrs. Constanze Schmidt and;

- to appoint with effect as of April 27, 2016:

(i) Mr. Amotz Yarden, born on January 15, 1956 in Israel, residing at 12 HaDror Street, Mevaseret Zion, Israel, as new class A director of the Company and with a term of appointment up to and including the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2021; and

(ii) Mrs. Berenice Kunnari, born on November 25, 1979 in Orléans, France and residing at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg as new class B director of the Company and with a term of appointment up to and including the annual general meeting of the Shareholders to be held in 2021

It was further resolved that the Board of the Company, with effect as of April 27, 2016, will be organized as follows:

- Mr Robert MACLEAN, born on August 18, 1979 in Glasgow, Scotland and residing professionally at 207 Sloane Street, 2nd Floor, London, SW1X 9QX, United Kingdom;

- Mr Matthew SPETZLER, born on the September 30, 1979 in New York, United States and residing professionally at 207 Sloane Street, 2nd Floor, London, SW1X 9QX, United Kingdom;

- Mr. Amotz YARDEN, born on January 15, 1956 in Israel, residing at 12 HaDror Street, Mevaseret Zion, Israel; as Class A managers of the Company; and

- Mr. Cedric BRADFER, born on August 2, 1978 in Chambéry, Belgium and residing professionally at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mrs. Berenice KUNNARI, born on November 25, 1979 in Orléans, France and residing at 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

as Class B manager of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 2,450.-.

The contribution is valued at EUR 337,130.-

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-sixième jour du mois d'Avril,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SM Lux TopCo, une société anonyme dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senninberg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 205.289 (la «Société»).

Ont comparu

les actionnaires de la Société, à savoir:

- Francisco Partners IV. L.P., une société existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans et enregistrée auprès du «Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands» sous le numéro 75030; ("FP IV"),

ici représentée par M. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

- Francisco Partners IV-A. L.P., une société existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles de Cayman et enregistrée auprès du «Registrar of Exempted Limited Partnerships of the Cayman Islands» sous le numéro 75031. ("FP IV-A"),

ici représentée par M. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

- SintecMedia CaymanCo Limited, une société existante sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles de Cayman et enre-

gistrée auprès du «General Registry of Cayman Islands» sous le numéro 310623 («CaymanCo» et ensemble avec FP-IV et FP-IV-A, les «Actionnaires»);

ici représentée par M. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée,

lesdites procurations, signées ne varietur, resteront annexées au présent acte au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les Actionnaires représentés par leur mandataire ont prié le notaire d'acter que:

- les 3.500.000 actions représentant la totalité du capital social de la Société étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Actionnaires ont été préalablement informés; et

- l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de l'émission (i) d'options et (ii) de bons de souscription par la Société et autorisation subséquente au conseil d'administration de la Société d'émettre ces options et bons de souscriptions;

2. Approbation d'un capital autorisé et d'une clause de capital autorisé conformément à laquelle le conseil d'administration de la Société sera autorisé, pour une durée de cinq ans, d'augmenter le capital social de la Société et de limiter ou supprimer tous droits préférentiels de souscription des actionnaires de la Société dans les statuts de la Société;

3. Changement de la valeur nominale des actions de la Société;

4. Création de classes d'actions;

5. Allocation des actions existantes dans une des nouvelles classes d'actions;

6. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de nouvelles actions de classe A de la Société;

7. Souscription et paiement des nouvelles actions de classe A au moyen d'apports en numéraire par les actionnaires de la Société;

8. Modification et refonte des statuts de la Société notamment afin de refléter les résolutions ci-dessus;

9. Nomination de deux nouveaux administrateurs de la Société et réorganisation du conseil d'administration de la Société; et

10. Divers.

Après que l'ordre du jour ait été approuvé par les Actionnaires représentés par leur mandataire, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il a été décidé d'autoriser la Société (i) à émettre des options d'achats d'actions de la Société et des bons de souscription (les «Options et Bons de Souscription»), incluant l'émission d'options et de bons de souscription à Salgal Management Ltd. conformément aux obligations de la Société en vertu d'un contrat d'achat d'actions daté du 28 mars 2016, conclu par et entre TopCo S.à r.l., M.M.S.G. Mangement Ltd., une société à responsabilité limitée Israélienne, SintecMedia Ltd., une société à responsabilité limitée Israélienne, les «Initial Shareholders» (tels que définis dans le contrat) et le «Holder Representative» (tel que défini dans le contrat), et (ii) d'investir le conseil d'administration de la Société (le «Conseil») avec les pouvoirs les plus étendus afin (a) d'émettre les Options et Bons de Souscriptions, (b) de définir les modalités et les conditions des Options et Bons de Souscription, incluant notamment, leurs bénéficiaires, leurs devises, les modalités et conditions de souscription et (c) de prendre toute mesure qui pourrait être requise en vue leur émission, y compris l'adoption, entre autres, des plans d'options d'achat d'actions «SintecMedia Ltd. 2003 Israeli Share Option Plan», «2004 US Share Option Plan» et «2011 Employee Share Option Plan».

Seconde résolution

Il a également été décidé d'approuver l'insertion d'une clause de capital autorisé en vertu de laquelle le Conseil sera autorisé, pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la publication de cet acte notarié introduisant ledit capital social autorisé, à augmenter le capital social de la Société d'un montant maximum de 524.080,80 USD (cinq cent vingt-quatre mille quatre-vingt Dollars américains et quatre-vingt cents) (le «Capital Autorisé») dans les statuts de la Société.

Il a été noté que conformément aux dispositions des articles 32-3 et 32-4 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée:

- le conseil d'administration de la Société, en convoquant cette assemblée générale extraordinaire, a proposé, dans le cadre du Capital Autorisé, que le Conseil soit autorisé à limiter ou supprimer tous droits préférentiels de souscription des Actionnaires (l'«Autorisation»); et

- les motifs et les justifications afin que soient limités ou supprimés les droits préférentiels de souscription des Actionnaires (les «Justifications») ont été fournis dans le rapport du Conseil, qui détaille également les modifications correspondantes apportées aux statuts de la Société.

Il a été unanimement décidé de:

- (i) déclarer avoir soigneusement passé en revue les dispositions du rapport du Conseil en relation avec ce qui précède;
 - (ii) déclarer que les informations et les Justifications fournies dans le rapport du Conseil sont suffisantes, claires et non équivoques de façon à ce que tous les Actionnaires puissent approuver le Capital Autorisé en toute connaissance de cause;
 - (iii) approuver le contenu du rapport du Conseil en rapport avec les Justifications, le Capital Autorisé et l'Autorisation;
- et
- (iv) approuver le Capital Autorisé et l'Autorisation.

Troisième résolution

Il a été décidé de changer la valeur nominale des actions de la Société de 0,01 USD (un cent) à 0,10 USD (dix cents) de manière à ce que le capital social de la Société soit maintenant représenté par 350,000 (trois cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de USD 0,10 USD (dix cents) chacune.

Quatrième résolution

Il a été décidé que le capital social de la Société puisse être composé de trois classes d'actions à savoir actions ordinaires A, les actions ordinaires B et les actions ordinaires C, qui auront, une fois émises et en circulation, les droits de vote et les droits financiers suivants:

- lorsque les actions ordinaires A sont émises et en circulation, chaque action ordinaire A donne droit à (i) un droit de vote et (ii) un droit à dividende (sur la distribution des bénéfices de la Société) égal à 0,0001% de la valeur nominale d'une action ordinaire A (la «Préférence Ordinaire A»), qui est un droit unique à dividende, à l'exclusion de tout autre droit à dividende, et qui ne pourra en aucun cas excéder la Préférence Ordinaire A.

- lorsque les actions ordinaires B sont émises et en circulation, chaque action ordinaire B donne droit à (i) un droit de vote et (ii) un droit à dividende conformément à l'article 25 des statuts de la Société; et

- lorsque les actions ordinaires C sont émises et en circulation, chaque action ordinaire C n'a pas droit à un droit de vote mais à (i) un droit préférentiel cumulatif à dividende (sur la distribution des bénéfices de la Société) égal à 0,0001% de la valeur nominale d'une action ordinaire C, (la «Préférence Ordinaire C»). Les actions ordinaires C ont ensuite un droit à dividende conformément à l'article 25 des statuts de la Société, net de la Préférence Ordinaire C déjà versée au cours de l'exercice social.

Cinquième résolution

Il a été décidé que les 350.000 (trois cent cinquante mille) actions existantes de la Société soient attribuées à la classe d'actions ordinaires A.

Sixième résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 376.314,90 USD (trois cent soixante-seize mille trois cent quatorze Dollars américains et quatre-vingt-dix cents) afin de le porter à son montant actuel de USD 35,000 (trente-cinq mille Dollars américains) à 411.314,90 USD (quatre cent onze mille trois cent quatorze Dollars américains et quatre-vingt-dix cents) par l'émission de 3.763.149 (trois millions sept cent soixante-trois mille cent quarante-neuf) nouvelles actions ordinaires A d'une valeur nominale de 0,10 USD (dix cents) chacune (the «Nouvelles Actions Ordinaires A»).

Septième résolution

Il a été décidé d'accepter que les Nouvelles Actions Ordinaires A soient souscrites comme suit

- 2.224.755,70 (deux millions deux cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-cinq virgule soixante-dix) Nouvelles Actions Ordinaires A souscrites par FP-IV au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 222.475,57 USD (deux cent vingt-deux mille quatre cent soixante-quinze Dollars américains et cinquante-sept cents) (l'«Apport de FP-IV»);

- 1.115.114,80 (un million cent quinze mille cent quatorze virgule quatre-vingt) Nouvelles Actions Ordinaires A souscrites par FP-IV-A au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 111.511,48 USD (cent onze mille cinq cent onze Dollars américains et quarante-huit cents) (l'«Apport de FP-IV-A»);

- 423.278,50 (quatre cent vingt-trois mille deux cent soixante-dix-huit virgule cinquante) Nouvelles Actions Ordinaires A souscrites par CaymanCo au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 42.327,85 USD (quarante-deux mille trois cent vingt-sept Dollars américains et quatre-vingt-cinq cents) (l'«Apport de CaymanCo»);

(l'Apport de FP-IV, l'Apport de FP-IV-A et l'Apport de CaymanCo étant ciaprès désignés ensemble comme les «Apports»).

Souscription - Paiement

1) FP IV, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire 2.224.755,70 (deux millions deux cent vingt-quatre mille sept cent cinquante-cinq virgule soixante-dix) Nouvelles Actions Ordinaires A en payant la valeur nominale de ces Nouvelles Actions Ordinaires A pour un montant total de 222.475,57 USD (deux cent vingt-deux mille quatre cent soixante-quinze Dollars américains et cinquante-sept cents) le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport de FP-IV;

2) FP IV-A, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire 1.115.114,80 (un million cent quinze mille cent quatorze virgule quatre-vingt) Nouvelles Actions Ordinaires A en payant la valeur nominale de ces Nouvelles Actions Ordinaires A pour un montant total de 111.511,48 USD (cent onze mille cinq cent onze Dollars américains et quarante-huit cents) le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport de FP-IV-A; et

3) CaymanCo, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire 423.278,50 (quatre cent vingt-trois mille deux cent soixante-dix-huit virgule cinquante) Nouvelles Actions Ordinaires A en payant la valeur nominale de ces Nouvelles Actions Ordinaires A pour un montant total de 42.327,85 USD (quarante-deux mille trois cent vingt-sept Dollars américains et quatre-vingt-cinq cents) le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport de CaymanCo.

Preuve de l'existence des Apports

Preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

Huitième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier les statuts de la Société et de les refondre comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme - Dénomination sociale - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts"). La Société existe sous la dénomination de «SM Lux TopCo».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Le Conseil d'administration, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune mentionnée ci-dessus par une résolution prise en conformité avec ces statuts.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, instruments de dettes convertibles, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, actions, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, actions, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) dans tous types de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut aussi prendre part à toute à toutes transactions, y compris financières ou commerciales, et accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, en ce inclus les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit des tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés et/ou entités précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à 411.314,90 USD (quatre cent onze mille trois cent quatorze Dollars américains et quatre-vingt-dix cents) divisé en 4.113.149 (quatre millions cent treize mille cent quarante-neuf) actions ordinaire A d'une valeur nominale de 0,10 cents (dix cents) chacune (les «Actions Ordinaires A»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les actions que la Société pourrait racheter des actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale ou toutes autres réserves selon la décision des actionnaires.

Art. 6. Actions. Le capital social peut être composé de plusieurs classes d'actions, à savoir les classes A à C (désignées ci-après comme les «Actions» et individuellement comme l'«Action»).

La Société peut émettre des actions sans droit de vote conformément à l'article 44 de la Loi qui ne peuvent représenter plus de 50% du capital social de la Société.

Lorsque les Actions Ordinaires A sont émises et en circulation, chaque Action Ordinaire A donne droit à (i) un droit de vote et (ii) un droit à dividende (sur la distribution des bénéfices de la Société) égal à 0,0001% de la valeur nominale d'une action ordinaire A (la «Préférence Ordinaire A»), qui est un droit unique à dividende, à l'exclusion de tout autre droit à dividende, et qui ne pourra en aucun cas excéder la Préférence Ordinaire A.

Lorsque les actions ordinaires B, chacune d'une valeur nominale de 0,10 cents (dix cents), sont émises et en circulation, chaque action ordinaire B donne droit à (i) un droit de vote et (ii) un droit à dividende conformément à l'article 25 des statuts de la Société.

Lorsque les actions ordinaires C, chacune d'une valeur nominale de 0,10 cents (dix cents), sont émises et en circulation, chaque action ordinaire C n'a pas droit à un droit de vote mais à (i) un droit préférentiel cumulatif à dividende (sur la distribution des bénéfices de la Société) égal à 0,0001% de la valeur nominale d'une action ordinaire C, (la «Préférence Ordinaire C»). Les actions ordinaires C ont ensuite un droit à dividende conformément à l'article 25 des statuts de la Société, net de la Préférence Ordinaire C déjà versée au cours de l'exercice social.

Chaque action sera et restera sous forme nominale.

Un registre des actions nominatives doit être maintenu par la Société et doit préciser le nom et l'adresse de chaque actionnaire, le nombre d'actions détenues par cet actionnaire, et les paiements faits sur ces actions, ainsi que les détails et dates de transfert.

Les actions sont librement cessibles sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

La cession s'opère par une déclaration de transfert inscrite sur le registre évoqué ci-dessus, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits de vote attachés à l'action concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Paiement des Actions. Les paiements sur les actions non entièrement libérés à la date de la souscription devront être effectués au moment et selon les conditions qui seront fixées de périodiquement par le Conseil d'Administration, conformément à la Loi. Toute somme appelée sur les actions sera prélevée également sur toutes les actions non encore libérées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le capital social peut-être augmenté ou réduit à tout moment au moyen d'une résolution approuvée par les actionnaires à la même majorité que celle requise pour la modification des modifications des Statuts.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie; la Société pourra racheter ses propres Actions conformément à la Loi.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à 524.080,80 USD (cinq cent vingt-quatre mille quatre-vingt Dollars américains et quatre-vingt cents). Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le Conseil d'Administration est autorisé pour une période de cinq ans à compter de la date de la publication de cette autorisation, à augmenter, à tout moment et en une ou plusieurs tranches successives, le capital social par le biais d'émission d'actions de toute nature, qu'elles soient des actions ordinaires ou des actions préférentielles et à modifier les statuts pour refléter cette augmentation conformément à l'article 32 de la Loi.

Il est entendu que, sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, ce montant de capital autorisé ne saurait être interprété comme constituant un plafond maximal du capital social de la Société mais plutôt comme un montant mis à disposition du conseil

d'administration et à concurrence duquel le conseil d'administration est autorisé à augmenter discrétionnairement le capital social de la Société, nonobstant le montant du capital social de la Société au moment de ladite augmentation de capital décidée par le conseil d'administration.

Une telle autorisation peut être renouvelée par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Le droit conféré au conseil d'administration dans le paragraphe précédent, ne prive pas l'actionnaire, ou selon le cas, l'assemblée générale des actionnaires du droit d'augmenter le capital social de la Société, sauf si un tel droit est soumis aux dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie. Néanmoins, le montant du capital social autorisé ne se trouve pas amputé des montants dont l'actionnaire unique ou, selon le cas l'assemblée générale des actionnaires, augmente le capital social de la Société.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer les conditions et modalités d'émission, de souscription et de libération des nouvelles Actions, et de déterminer si les Actions émises seront des actions ordinaires ou des actions préférentielles émises avec ou sans prime d'émission, et libérées par apport en nature ou en numéraire, ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre aux actionnaires existants.

Dans les limites du capital autorisé et sous réserve des dispositions de tout accord qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital et notamment au moyen de l'émission d'options et/ou de bons de souscription (warrants).

Art. 9. Acquisition d'Actions Propres. La Société peut acquérir ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses propres actions se fera en conformité avec la Loi.

Chapitre III. Administrateurs - Conseil d'administration - Commissaire aux comptes

Art. 10. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) et d'au maximum six (6) administrateurs (chacun un «Administrateur» et ensemble le "Conseil d'Administration"). Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le Conseil d'Administration devra être composé de deux types d'administrateurs différents, à savoir les administrateurs de catégories A et les administrateurs de catégories B. Aucun des administrateurs n'a à être actionnaire de la Société.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, les Administrateurs sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne pourra excéder six ans. La rémunération, le cas échéant, des Administrateurs (et les limites de cette rémunération) devront être déterminées conformément aux dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie. Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, les Administrateurs resteront en fonction jusqu'à leurs successeurs soient nommés. Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, ils peuvent être réélus à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Si une personne morale est nommée en tant qu'Administrateur, elle devra désigner une personne physique en qualité de représentant permanent pour exercer ses fonctions et agir au nom et pour le compte de la personne morale.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, en cas de vacance au Conseil d'Administration, le cas échéant, le/les Administrateur(s) restant(s) pourra/pourront se réunir et élire un autre administrateurs pour afin de palier ce poste vacant à titre provisoire et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Les Actionnaires peuvent également nommer des observateurs à définir, qui pourront assister à toutes réunions du Conseil d'Administration mais qui ne sont investis d'aucun droit de vote, conformément aux dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration. Si le Conseil d'Administration est composée d'un seul Administrateur, ce dernier exercera le pouvoir qui est octroyé par la Loi au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président (le "Président") sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie. Le Président n'a pas de voix prépondérante. Le Conseil d'Administration pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être Administrateur et qui sera chargé de tenir les minutes des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou sur requête d'un Administrateur. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, le Conseil d'Administration désignera un autre Administrateur comme président pro tempore conformément aux dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie ou en l'absence d'un tel accord, à la majorité des personnes présentes ou représentées lors d'une telle réunion.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné avec un préavis d'au moins trois (3) jours calendaires. Cette convocation indiquera le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de tous les Administrateurs donné à la réunion ou par un autre moyen. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil d'Administration.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit, au Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans la convocation.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le quorum du Conseil d'Administration est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité d'Administrateurs en fonction.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, les décisions du Conseil d'Administration sont valablement prises par une résolution adoptée à une réunion dûment constituée soit à la majorité des votes des Administrateurs présents ou représentés à ladite réunion, ou par le vote unanime de tous les Administrateurs présents ou représentés à ladite réunion. Nonobstant la phrase précédente ou toute autre disposition contraire ci-incluse, l'unanimité des votes des Administrateurs de catégorie A est requise pour chacun des domaines réservés qui seraient spécifiés dans tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, sous réserve et en conformité avec les dispositions qu'il contient.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux Administrateurs. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par un Administrateur.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Administrateurs est considérée comme régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration qui aurait été dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, un ou plusieurs comités et sous-comités du Conseil d'Administration peuvent être créés, le pouvoir et la capacité de chacun d'eux étant déterminés par le Conseil d'Administration

Art. 12. Pouvoirs généraux des Administrateurs. Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir au nom de la Société tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi aux Actionnaires ou, le cas échéant, à l'Assemblée Générale des Actionnaires, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le Conseil d'Administration peut déléguer, à tout moment, ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui peuvent ne pas être un Administrateur ou un Actionnaire de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration.

Art. 14. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de son Administrateur Unique, ou en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature individuelle de tout Administrateur.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs Administrateurs, gérants, actionnaires, membres, fondés de pouvoir ou employés de la Société y auraient un intérêt personnel ou seraient administrateur, gérant, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Sauf dispositions contraires ci-après et sous réserve

des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société faisant office d'administrateur, gérant, associé, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis, voter et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède et sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, au cas où un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales et dans la cadre de la gestion journalière de la Société et qui ne sont pas en conflits avec les intérêts de la Société, il/elle avisera le Conseil d'Administration (s'il existe) de cet intérêt personnel et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction, et une telle opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur dans celle-ci, seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, lorsque le Conseil d'Administration est composée d'un seul Administrateur, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autre que les transactions conclues dans des conditions normales, et dans laquelle l'Administrateur unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, une telle transaction devra être approuvée par l'actionnaire unique.

Art. 16. Responsabilité des Administrateurs. Les Administrateurs n'engagent pas leur responsabilité personnelle en relation ou en raison de tout engagement qu'ils peuvent prendre au nom de la Société, en accord avec ces Statuts ou en raison de leur statut d'Administrateur de la Société.

Art. 17. Audit. La surveillance de la Société est confiée à un commissaire, ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires étant précisé que, si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants sont nommés pour auditer les comptes annuels de la Société (le «Réviseur Indépendant»), aucun commissaire n'a à être nommé.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le(s) commissaire(s) ou, le cas échéant, le Réviseur Indépendant: (a) sont nommés par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera le nombre de commissaires qui formeront le conseil de surveillance, et le cas échéant, la rémunération du/des commissaire(s) ou du Réviseurs Indépendant et la durée de leur mandat qui devra expirer à la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui suit leur nomination. Les commissaires resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et peuvent être réélus à la fin de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 15 juin de chaque année à 16.00 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs accordés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique doivent être enregistrées dans un procès-verbal.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, les Assemblées Générales peuvent être convoquées par le Conseil d'Administration, à défaut par le commissaire aux comptes ou le Conseil de Surveillance, ou à défaut par les Actionnaires de la Société représentant au moins cinq pourcent (5%) du capital social de la Société. Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs Actionnaires représentant le quota des cinq pour cent (5%).

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, l'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 21. Procédure, Vote. La convocation à l'Assemblée Générale doit être transmise aux Actionnaires conformément à la Loi (et dans tous les cas au moins dix (10) jours avant l'heure de la tenue de l'assemblée) et doit faire mention de la date, de l'heure, du lieu et de l'ordre du jour de l'assemblée.

Les actionnaires représentant un minimum de cinq (5%) pour cent du capital social de la société peuvent demander par écrit que des points supplémentaires soient ajoutés à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Une telle requête doit être

adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq jours avant la date à laquelle l'assemblée générale doit être tenue.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit (par courrier, ou par télécopieur ou par courriel) un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Chaque actionnaire peut voter par correspondance. Pour ce faire, l'actionnaire ne peut utiliser que les formulaires de vote fourni par la Société.

Chaque formulaire de vote signé et rempli doit être délivré au siège social de la Société soit manuellement avec accusé de réception, soit par courrier recommandé, par fax, email ou soit par courrier spécial.

Chaque formulaire de vote doit être reçu par la Société au plus tard à 16 heures, heure de Luxembourg, au jour qui précède immédiatement le jour auquel l'assemblée générale doit être tenue et auquel les banques sont généralement ouvertes pour les affaires au Grand-Duché de Luxembourg. Tout formulaire de vote reçu après cette date limite ne peut être considéré.

Toute assemblée générale des actionnaires doit être présidée un président nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Sous réserve des dispositions prévues par la Loi ou par les présents Statuts et sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, toute résolution des actionnaires sera prise par une majorité simple des votes émis sans égard au nombre de voix présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour toute résolution dont l'objet est la modification des présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents Articles, ou le cas échéant, de la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminées pour la modification des Articles, le quorum doit atteindre au moins la moitié des actions émises et en circulation, sous réserve de conditions plus strictes prévues dans tout contrat conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie. Si un tel quorum n'est pas atteint à une première assemblée, une deuxième assemblée, avec exactement le même ordre du jour que celui de la première assemblée, peut être convoquée sans exigence de quorum, sous réserve de conditions plus strictes prévues dans tout contrat conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie. Sauf disposition contraire de la Loi ou par les présents Statuts, toute résolution dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est en vertu des présents articles ou, le cas échéant, par la Loi aux règles de quorum et de majorité déterminée pour la modification des Statuts, doit être prise à une majorité de deux tiers des votes émis, sous réserve de conditions plus strictes prévues dans tout contrat conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie.

Art. 22. Procès-Verbaux des Résolutions d'Actionnaires. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des actionnaires doivent être établies par écrit et signées par le seul Actionnaire ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou les extraits des procès-verbaux de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée des actionnaires doivent être certifiées par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Chapitre V. Exercice social; Répartition des bénéfices

Art. 23. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 24. Approbation des comptes. A la fin de chaque exercice social, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société conformément à la Loi et les soumet au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'actionnaire unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par les actionnaires, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale si celle-ci venait à être inférieure à ce montant, pour quelque raison qu'il soit.

Sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, le bénéfice restant est affecté par l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, par résolution des actionnaires représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant:

(i) de sa distribution au profit des classes d'actions ayant un droit à dividende en conformité avec les présents Statuts et des dispositions applicables de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, notamment concernant tout droit préférentiel et l'allocation du bénéfice au prorata par classe;

- (ii) de son report à nouveau; ou
- (iii) de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 26. Dividendes intermédiaires. Nonobstant les articles ci-dessus, le Conseil d'Administration est autorisé conformément à la Loi et sous réserve des dispositions de tout contrat conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, à verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le Conseil d'Administration faisant apparaître que fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux présent Statuts.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation de la société

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts et sous réserve des dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie, qui détermineront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Au moment de la clôture de liquidation, l'actif net restant sera attribué conformément aux dispositions de tout contrat qui pourrait être conclu à tout moment entre les actionnaires de la Société et auquel la Société serait partie et encore en vigueur au moment de la liquidation de la Société ou, en cas d'absence d'un tel contrat, à l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapter VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

En cas de divergences entre la version française et la version anglaise des Statuts, la version anglaise prévaudra.

Neuvième résolution

Il a été décidé de:

- mettre fin avec effet au 27 avril 2016 au mandat d'un des Administrateurs de la Société, à savoir Mme. Constance Schmidt; et

- nommer avec effet au 27 avril 2016:

* M. Amotz Yarden, né le 15 janvier 1956 en Israël et résidant à 12 HaDror Street, Mevaseret Zion, Israël, en tant que nouvel Administrateur de catégorie A et pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2021; et

* Mlle. Bérénice Kunnari, né le 25 novembre 1979 à Orléans, France et résidant à 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouvel Administrateur de catégorie B et pour une durée prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2021.

Il a été également décidé que le Conseil d'Administration, avec effet au 27 avril 2016, sera organisé comme suit:

- Mr Robert MACLEAN, né le 18 Août 1979 à Glasgow, Ecosse et résidant professionnellement au 207 Sloane Street, 2nd Floor, Londres, SW1X 9QX, Royaume-Uni;

- Mr Matthew SPETZLER, né le 30 Septembre 1979 à New York, Etats-Unis et résidant professionnellement au 207 Sloane Street, 2nd Floor, Londres, SW1X 9QX, Royaume-Uni; et

- Mr. Amotz YARDEN, né le 15 janvier 1956 en Israël et résidant à 12 HaDror Street, Mevaseret Zion, Israël; sont administrateurs de Catégorie A; et

- Mr. Cedric BRADFER, né le 2 Août, 1978 à Chambéry, Belgique et résidant professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Mlle. Bérénice KUNNARI, né le 25 novembre 1979 à Orléans, France et résidant à 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

sont administrateurs de Catégorie B de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard du présent acte est évalué à environ 2.450,- EUR.

L'apport a été évalué à 337.130,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des personnes comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 mai 2016. Relation GAC/2016/3423. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2016105383/1061.

(160077178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

Janus Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 205.567.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of the month of April.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ICG Europe Fund VI Lux SCS, a common limited partnership (société en commandite simple), in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Marisa Gomes, private employee, residing professionally in Petange, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

1. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of Janus Financing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the "Company").

3. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, dated 31 March 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

4. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

5. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

2. To create nine (9) new classes of shares, namely (i) class B shares, (ii) class C shares, (iii) class D shares, (iv) class E shares, (v) class F shares, (vi) class G shares, (vii) class H shares, (viii) class I shares and (ix) class J shares;

3. To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to an amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (x) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

4. To issue, with payment of a total share premium of one million three hundred eighty-nine thousand seven hundred fifty-five Euro and sixty-eight Cent (EUR 1,389,755.68), (i) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all having a

nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), having the rights and privileges as set out in the articles of association to be adopted in the sixth resolution and entitling to dividends in accordance with the Company's articles of association from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed share capital increase;

5. To accept the subscription to the New Shares by ICG Europe Fund VI Lux SCS, a common limited partnership (société en commandite simple), in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"), with payment of a total share premium of one million three hundred eighty-nine thousand seven hundred fifty-five Euro and sixty-eight Cent (EUR 1,389,755.68), by way of a contribution in cash in the aggregate amount of one million five hundred two thousand two hundred fifty-five Euro and sixty-eight Cent (EUR 1,502,255.68) (the "Subscription Price") and allocation by the Company of the New Shares to the Sole Shareholder;

6. To fully restate the articles of association of the Company;

7. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create nine (9) new classes of shares, namely (i) class B shares, (ii) class C shares, (iii) class D shares, (iv) class E shares, (v) class F shares, (vi) class G shares, (vii) class H shares, (viii) class I shares and (ix) class J shares.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to an amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (x) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of one million three hundred eighty-nine thousand seven hundred fifty-five Euro and sixty-eight Cent (EUR 1,389,755.68), the New Shares, i.e. (i) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges as set out in the articles of association to be adopted in the sixth resolution.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to subscribe to the New Shares and to fully pay the New Shares through a contribution in cash and to allocate such New Shares to the Sole Shareholder.

Subscription - Payment

There now appears Marisa Gomes, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a power of attorney given under private seal above mentioned.

The Sole Shareholder, represented as stated above, intervenes and hereby declares to:

(a) subscribe to the New Shares; and

(b) fully pay up the New Shares by way of a payment in cash of the Subscription Price, i.e. one million five hundred two thousand two hundred fifty-five Euro and sixty-eight Cent (EUR 1,502,255.68).

The Subscription Price is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the officiating notary.

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the Subscription Price as follows:

a) one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) shall be allocated to the nominal share capital amount of the Company; and

b) one million three hundred eighty-nine thousand seven hundred fifty-five Euro and sixty-eight Cent (EUR 1,389,755.68) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to fully restate the Articles as follows:

" **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by its articles of association (the "Articles"), which specify in articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to undertake any activities relating to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Janus Financing S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, by the board of managers.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed share capital

The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the "Class D Shares"), (v) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (the "Class I Shares") and (x) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any available share premium amount shall be distributable. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Cancellation of share classes

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in this article 6.3.), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general shareholders meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general shareholders meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Definitions:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The shares may be stapled to convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the relevant convertible instruments.

In case any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company shall be managed by one or several managers. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers. A manager need not be a shareholder.

The manager(s) will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Except as otherwise provided for in these Articles, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures.

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, and all meetings shall be held in Luxembourg at the place indicated in the notice of such meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his/her absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least three (3) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency

shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of the month of September at 3.00pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of the following year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in accordance with the provisions of these Articles.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and article 13.3. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

13.3. Any distributed amount made by the Company shall be allocated by the general shareholders meeting in accordance with the rights of the different classes of Shares, as set out hereafter:

13.3.1 the holders of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10 per cent of the nominal value of the Class A Shares;

13.3.2 the holders of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15 per cent of the nominal value of the Class B Shares;

13.3.3 the holders of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20 per cent of the nominal value of the Class C Shares;

13.3.4 the holders of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25 per cent of the nominal value of the Class D Shares;

13.3.5 the holders of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30 per cent of the nominal value of the Class E Shares;

13.3.6 the holders of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35 per cent of the nominal value of the Class F Shares;

13.3.7 the holders of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40 per cent of the nominal value of the Class G Shares;

13.3.8 the holders of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45 per cent of the nominal value of the Class H Shares;

13.3.9 the holders of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50 per cent of the nominal value of the Class I Shares;

13.3.10 the holders of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55 per cent of the nominal value of the Class J Shares;

13.3.11 the balance of the amount distributed shall be allocated to the last class of Shares in issue (starting with the Class J Shares).

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net assets shall be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their holding of Shares.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said representative signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatre avril.

Devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

ICG Europe Fund VI Lux SCS, une société en commandite simple, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Mme. Marisa Gomes, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

I. Cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") représentant l'intégralité du capital social de Janus Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

III. La Société a été constituée suivant acte de Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, du 31 mars 2016, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas ont été modifiés depuis sa constitution.

V. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Reclassification des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune.

2. Création de neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir (i) les parts sociales de classe B, (ii) les parts sociales de classe C, (iii) les parts sociales de classe D, (iv) les parts sociales de classe E, (v) les parts sociales de classe F, (vi) les parts sociales de classe G, (vii) les parts sociales de classe H, (viii) les parts sociales de classe I et (ix) les parts sociales de classe J.

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, (ii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe B, (iii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe C, (iv) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe D, (v) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe E, (vi) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe F, (vii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe G, (viii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe H, (ix) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe I et (x) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

4. Emission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante-cinq euros et soixante-huit centimes (EUR 1.389.755,68), de (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B, (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C, (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D, (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E, (v) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F, (vi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G, (vii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H, (viii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I et (ix) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société tels que refondus dans la sixième résolution et donnant droit aux dividendes conformément aux statuts de la Société à compter du jour de la décision des associés d'augmenter le capital social.

5. Acceptation de la souscription aux Nouvelles Parts Sociales par ICG Europe Fund VI Lux SCS, une société en commandite simple, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg (l'"Associé Unique") avec paiement d'une prime d'émission de un million trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante-cinq euros et soixante-huit centimes (EUR 1.389.755,68), par un apport en numéraire d'un montant total de un million cinq cent deux mille deux cent cinquante-cinq euros et soixante-huit centimes (EUR 1.502.255,68) (le "Prix de Souscription"), et allocation par la Société de ces Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique.

6. Refonte intégrale des statuts de la Société.

7. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de reclassifier les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir (i) les parts sociales de classe B, (ii) les parts sociales de classe C, (iii) les parts sociales de classe D, (iv) les parts sociales de classe E, (v) les parts sociales de classe F, (vi) les parts sociales de classe G, (vii) les parts sociales de classe H, (viii) les parts sociales de classe I et (ix) les parts sociales de classe J.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B, (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C, (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D, (v) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E, (vi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F, (vii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G, (viii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H, (ix) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I et (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante-cinq euros et soixante-huit centimes (EUR 1.389.755,68), les Nouvelles Parts Sociales, i.e. (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B, (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales

de classe C, (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D, (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E, (v) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F, (vi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G, (vii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H, (viii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I et (ix) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société tels qu'adoptés dans la sixième résolution.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les payer intégralement par apport en numéraire et d'allouer ces Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique.

Souscription - Payement

Compareait maintenant Mme. Marisa Gomes, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique dûment autorisé en vertu de la procuration donnée sous seing privé ci-avant mentionnée et déclare:

- souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et
- effectuer la libération en totalité pour les Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire du Prix de Souscription, i.e un million cinq cent deux mille deux cent cinquante-cinq euros et soixante-huit centimes (EUR 1.502.255,68).

Le Prix de Souscription est immédiatement à la libre disposition de la Société, et preuve en a été donnée au notaire instrumentaire.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer le Prix de Souscription de la manière suivante:

- a) cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) seront alloués au compte de capital social nominal de la Société; et
- b) un million trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent cinquante-cinq euros et soixante-huit centimes (EUR 1.389.755,68) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de refondre les statuts de la société de la façon suivante:

" **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, d'une manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Janus Financing S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

Art. 6. Capital social - prime d'émission - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (v) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (vii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (viii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), (ix) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") et (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ensemble les "Parts Sociales").

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs Parts Sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. Toute prime d'émission disponible est distribuable. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des Parts Sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'associé unique ou aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Rachat de classes de parts sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la (les) Classe(s) concernée(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans cet article 6.3.), cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au prorata de leur participation dans cette Classe au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question qu'ils détiennent et qui est annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées ou annulées.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie en question au moment de l'annulation de la ou les classe(s) concernée(s) de Parts Sociales, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Après rachat et annulation des Parts Sociales de la Classe pertinente, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Définitions:

"Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (aux) Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée(s) mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes (devant être) placées sur une (des) réserve(s) non-distribuable(s) selon les exigences légales ou statutaires, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (PE + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (aux) Classe(s) de Parts Sociales (devant être) annulée(s)

PE = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être placées sur une (des) réserve(s) non-distribuables selon les exigences légales ou statutaires

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date ne dépassant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Les parts sociales peuvent être liées à des instruments convertibles le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital de la Société à un tiers a l'obligation de transférer la même proportion de titres convertibles qu'il détient à la même tierce personne, le cas échéant, conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Dans les cas où tout associé détenant des parts sociales cède une ou plusieurs parts sociales dans le capital de la Société par un remboursement, cet associé a l'obligation de céder la même proportion de titres convertibles émis en référence à ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et cette dernière est dans l'obligation de rembourser lesdits instruments, le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Un gérant n'est pas nécessairement associé.

Le/les gérant(s) sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sauf autrement prévu dans les présents Statuts, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le/les gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunit suivant convocation par le président ou de deux (2) gérants. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président temporaire par vote de la majorité des gérants présents à la réunion.

La convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins trois (3) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et la motivation de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Les gérants pourront renoncer par écrit, télégramme, telex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire à la convocation. Une convocation ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance tenue à une date et à un lieu déterminé dans une résolution prise antérieurement par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Au cas où le nombre de votes en faveur et le nombre de votes contes est identique, le président du conseil de gérance disposera d'une voix prépondérante.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que des résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples et peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une réunion ainsi tenue qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le/les gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre sociétés ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou entité. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entité, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique, ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la notice de convocation à l'assemblée générale, dernier lundi du mois de septembre à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il/ils soit/soient associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dressent un inventaire (indiquant notamment toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du/des commissaire (s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. et l'article 13.3 ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le/les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur des comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le/les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

13.3. Tout montant distribué par la Société sera alloué par l'assemblée générale des associés en lien avec les droits des différentes classes de parts sociales, comme indiqué ci-dessous.

13.3.1. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A aura droit à un dividende équivalent à 0.10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;

13.3.2. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B aura droit à un dividende équivalent à 0.15% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;

13.3.3. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe C aura droit à un dividende équivalent à 0.20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;

13.3.4. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe D aura droit à un dividende équivalent à 0.25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D;

13.3.5. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe E aura droit à un dividende équivalent à 0.30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;

13.3.6. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe F aura droit à un dividende équivalent à 0.35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;

13.3.7. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe G aura droit à un dividende équivalent à 0.40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;

13.3.8. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe H aura droit à un dividende équivalent à 0.45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;

13.3.9. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe I aura droit à un dividende équivalent à 0.50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I;

13.3.10. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe J aura droit à un dividende équivalent à 0.55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J;

13.3.11. le solde du montant distribué sera alloué à la dernière Classe de Parts Sociales par ordre alphabétique (en débutant par la Classe J).

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision de l'associé unique ou adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges contre la Société et les dépens de la liquidation, l'actif net sera distribué à l'associé unique ou aux associés proportionnellement à leur détention de Parts Sociales.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, renvoi est fait aux dispositions de la Loi."

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du

mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2016. Relation: EAC/2016/8439. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016103317/840.

(160074250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

PV Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 183.110.

—
EXTRAIT

Associés

Les modifications suivantes sont apportées pour les deux associés de la Société, Roark Capital Partners II AIV AG, L.P. et Roark Capital Partners Parallel II AIV AG, L.P.:

- Le siège social a été transféré à l'adresse suivante:

190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY 1-9005 Cayman Islands

- Le nom du registre doit être lu comme suit:

Registre des Sociétés en Commandite Exemptée des Iles Caïmanes

- La forme juridique étrangère doit être lue comme suit:

Société en commandite exemptée

Gérants

- M. Jeffrey Justus Keenan a été révoqué de ses fonctions de gérant A de la Société avec effet au 12 mai 2016.

- M. Paul Ginsberg, né le 5 mai 1962 à New York, États-Unis d'Amérique, demeurant au 620 Park Avenue, 2nd Floor, New York, NY 10065, États-Unis d'Amérique, a été nommé en son remplacement avec effet au 12 mai 2016 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Ezra Samuel Field, gérant A

- Paul Ginsberg, gérant A

- Michelle Marie Carvill, gérant B

- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016112993/29.

(160085764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2016.

Ba'dol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.326.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

44, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2016111522/13.

(160084906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.

Beaufort Lotissement S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2370 Luxembourg, 4, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 138.087.

L'an deux mil seize, le treize mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BEAUFORT LOTISSEMENT S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri M. Schnadt (ci-après dénommée la «Société») constituée suivant un acte notarié en date du 16 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1236 en date du 21 mai 2008. Les statuts ont été amendés par acte notarié en date du 1^{er} juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2414 en date du 9 septembre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ingrid Lafond, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour, les points suivants:

Ordre du jour:

1. Changement de siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts;
2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société actuellement sise à «L-2530 Luxembourg, 1, rue Henri M. Schnadt» à l'adresse «L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen».

L'assemblée générale décide également de procéder à la modification du premier alinéa de l'article 4 afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Howald.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de cet acte sont estimés à mille cent quatre-vingt-sept euros et trente-neuf cents (1.187,39 EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ingrid Lafond, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 mai 2016. Relation: EAC/2016/11523. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111510/53.

(160085042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2016.